

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Aperçu

- Chaque pays doit élaborer ses propres politiques de santé dans le cadre des politiques générales de développement socioéconomiques, et compte tenu de ses problèmes et possibilités, de sa situation propre, de ses structures sociales et économiques, et ses mécanismes politiques et administratifs. Que ce soit le processus choisi, chaque pays doit énoncer ses objectifs et ses priorités sanitaires après avoir recensé, analysé soigneusement ses problèmes de santé et sa capacité économique de les affronter.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Aperçu

- La France à l'instar de nombreux pays, a défini dans son code de santé publique, sa politique de santé selon des objectifs pluriannuels. La détermination des objectifs, la conception des plans d'action et des programmes de santé mis en œuvre pour les atteindre ainsi que l'évaluation de cette politique relève de la responsabilité de l'Etat.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Aperçu

- En Côte d'Ivoire, historiquement, l'amélioration de la santé de la population ivoirienne a été subordonnée à 3 conditions essentielles dont découlent 8 orientations majeures.
- La politique est révisée de façon périodique pour répondre aux besoins de santé des populations.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Objectifs d'apprentissage

Définir la politique de santé, la stratégie et le plan d'action;

Formuler les grandes lignes d'une politique de santé, d'une stratégie et d'un plan d'analyse d'une situation sanitaire.

Mots clés: Politique de santé, stratégie, plan d'action, programmes de santé, priorités sanitaires

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

👉 Art L1411-1 du Code de la Santé Publique Français:

La nation définit sa politique de santé selon des objectifs pluriannuels. La détermination de ces objectifs, la conception des plans d'action et des programmes de santé mis en œuvre pour les atteindre ainsi que l'évaluation de cette politique relève de la responsabilité de l'Etat.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

👉 La politique de santé concerne:

1. La **surveillance** et **l'observation** de l'état de santé de la population et de ses déterminants;
2. La **lutte** contre les épidémies;
3. La **prévention** des maladies et des incapacités
4. **L'amélioration** de l'état de santé de la population et de la qualité de vie des personnes malades, handicapées et des personnes dépendantes;

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

5. **L'information** et **l'éducation** à la santé de la population et l'organisation de débats publics sur des questions de santé et de risques sanitaires;
6. **La réduction des risques** éventuels pour la santé liés aux multiples faits susceptibles de l'altérer tels l'environnement, le travail, les transports, l'alimentation, ou la consommation de produits et de services

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

7. La **réduction des inégalités** en matière de santé par la promotion de la santé, par le développement de l'accès aux soins et aux diagnostics sur l'ensemble du territoire;
8. La **qualité** et la **sécurité** des soins et des produits de santé;
9. **L'organisation** du système de santé et sa capacité à répondre aux besoins de prévention et de prise en charge des maladies et des handicaps

EXERCICE

- CITEZ DES FAITS SOCIO- SANITAIRES QUI JUSTIFIENT LES CIBLES DE LA POLITIQUE DE SP
- SELON LE CODE DE LA SP Fr

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

✂ Art 1411-2 du code de la santé publique français

- La loi définit tous les **5 ans** la politique de santé.
- A cette fin, le gouvernement précise dans un **rapport annexé au projet de loi**, les objectifs de sa politique et les principaux plans d'action qu'il entend mettre en œuvre.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

- Ce rapport **s'appuie** sur un **rapport d'analyse** des problèmes de santé de la population et des facteurs susceptibles de l'influencer **établi par le haut conseil de santé publique** qui propose des objectifs quantifiés en vue d'améliorer l'état de santé de la population.
- Le rapport établi par le haut conseil de la santé publique **fait notamment état des inégalités** socioprofessionnelles et des disparités géographiques quant aux problèmes de santé.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

Introduction

- La mise en œuvre de cette loi et des programmes de santé qui précisent son application est suivie annuellement et évaluée tous les 5 ans.
- Elle peut à tout moment faire l'objet d'une **évaluation globale ou partielle** par l'office parlementaire d'évaluation des pratiques de santé.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4- 1-Définitions

- Les politiques, stratégies et plans d'action nationaux constituent un **ensemble dynamique sans ligne de démarcation en ses différents concepts.**
- Il serait donc difficile de chercher à les définir de manière trop rigoureuse.
- Néanmoins il est utile de préciser le contenu que peut recouvrir chacune de ces notions.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4- 1-Définitions

II-4-1-1-Politique sanitaire

- Une politique sanitaire nationale a pour objet de définir les objectifs à atteindre pour améliorer la situation sanitaire, fixer l'ordre de priorité de ses objectifs et indiquer les principales voies à suivre pour y parvenir.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4- 1-Définitions

II-4-1-2 Stratégie nationale

- Fondée sur la politique nationale, la stratégie est un exposé des grandes lignes de l'action sanitaire (action sanitaire=intervention) à engager pour donner effet à cette politique.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4- 1-Définitions

II-4-1-3 Plan d'action

- C'est un vaste plan directeur, intersectoriel dont le but est de réaliser les objectifs sanitaires nationaux par la mise en œuvre de la stratégie.
- Il indique ce qu'il faut faire, dans quel laps de temps et à l'aide de quelles ressources.
- Il s'agit en fait d'un canevas à utiliser en vue d'activités de programmation, de budgétisation, d'exécution et d'évaluation plus détaillée.

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en oeuvre

II-4-2-1-Politique sanitaire

- Chaque pays doit mettre au point ses propres politiques de santé dans le cadre des politiques générales de développement socio-économiques, et compte tenu de ses problèmes et possibilités, de sa situation propre, de ses structures sociales et économiques , et ses mécanismes politiques et administratifs (=directives de l'OMS).

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en oeuvre

II-4-2-1-Politique sanitaire

- Quelque soit le processus choisi, chaque pays doit énoncer ses objectifs et ses priorités sanitaires après avoir recensé, analysé soigneusement ses problèmes de santé et sa capacité économique de les affronter.
- A la lumière de cette analyse il lui sera possible de définir les grandes orientations à suivre pour atteindre les objectifs sanitaires.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-2 Stratégies

- Les stratégies doivent comporter l'identification et l'utilisation systématique des points d'entrée appropriés qui s'offrent pour stimuler le développement sanitaire.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-2 Stratégies

L'exploration des moyens d'assurer la participation d'autres secteurs ayant un impact sur la santé et le recensement de toute la gamme des facteurs politiques, sociaux, économiques, administratifs en jeu ainsi que les obstacles et les contraintes existants, et l'étude des moyens de les affronter.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-2 Stratégies

- L'action menée dans des secteurs tels l'éducation, l'agriculture, l'élevage, la production des denrées alimentaires, les ressources en eau, la protection de l'environnement, le logement, l'industrie, les travaux publics et des télécommunications est des plus importante.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-2 Stratégies

Il entre dans le cadre de la stratégie nationale d'identifier toutes les conditions et tous les facteurs favorables et d'en tirer profit et aussi de reconnaître les contraintes et de déterminer quels sont les obstacles existants ou potentiels susceptibles d'empêcher la réalisation des objectifs nationaux.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-3- Plan d'action

- Le plan d'action national doit préciser les politiques à suivre, les buts à atteindre et les objectifs apparentés (spécifiques) quantifiés dans toute la mesure du possible.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-3- Plan d'action

- Il doit notamment spécifier les mesures politiques, sociales, économiques et administratives nécessaires, les techniques requises et donner des indications sur les mesures législatives à prévoir, sur les mécanismes et méthodes de gestion à mettre en œuvre.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-3- Plan d'action

- Il doit identifier les problèmes prioritaires et les programmes d'envergure nationale qu'il convient d'élaborer pour faire face à ses difficultés ainsi que les principales mesures à prendre d'un commun accord par tous les secteurs intéressés y compris le développement des services de santé requis pour l'exécution des programmes.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-3- Plan d'action

- Il doit également indiquer le cadre dans lequel s'exercera la surveillance de l'exécution du programme et l'évaluation de ses résultats.
- Dès les premiers stades de la formulation des plans d'action, il convient de procéder à une affectation de l'ensemble des ressources et à l'identification des méthodes de financement.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-3- Plan d'action

- *A quoi mène le plan d'action?*

Le plan directeur aboutit à la formulation détaillée de programmes nationaux qui se sont révélés nécessaires pour faire face aux problèmes prioritaires et à la conception de systèmes sanitaires améliorés, capables d'assurer l'exécution des programmes.

- Ceux-ci doivent être exécutés par le système sanitaire à tous ses niveaux y compris l'appui des autres secteurs.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-4- Programme

- Un programme implique une série de mesures interdépendantes visant à atteindre des objectifs définis tels que l'amélioration de la santé infantile ou l'approvisionnement en eau saine d'une population (PEV, Hydraulique villageoise).

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-4- Programme

- Les programmes varient selon la situation socioéconomique et épidémiologique de chaque pays.
- Chaque programme national qui aura été élaboré, compte tenu du plan directeur, comportera des objectifs spécifiques assortis d'objectifs quantifiés si possible une indication du personnel, des techniques,.....

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-2- Mise en œuvre

II-4-2-4- Programme

- des équipements, du matériel et fournitures nécessaires, une description des moyens d'évaluation, des estimations financières, un calendrier d'action et l'énoncé des moyens d'assurer une corrélation appropriée entre tous les éléments sus-mentionnés.

Exercice

- Voici les différents éléments de mise en œuvre d'une action de santé publique.

Spécifier dans chaque item (politique sanitaire, stratégie, plan d'action, programme), le centre d'intérêt, les caractéristiques essentielles et la particularité dans l'action sanitaire.

désignation

**Centre
d'intérêt**

**Caractéristique
essentielle**

**Particularité
dans l'action
sanitaire**

**Politique
sanitaire
stratégies**

Plan d'action

programme

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

✂ Historiquement, l'amélioration de la santé de la population ivoirienne a été subordonnée 3 conditions essentielles:

1. Maîtriser la croissance démographique et les courants migratoires externes et internes (impact sur la carte sanitaire, nombre de médecins par habitants).

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

- 2.** Réduire les inégalités entre les régions et entre les groupes socioéconomiques à l'intérieur du pays, notamment en fournissant des possibilités égales de développement aux régions, surtout les plus démunies et les plus vulnérables, y compris les couvertures des besoins fondamentaux.
- 3.** Promouvoir la santé et lutter contre la maladie et ses conséquences.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

➤ Il en résulte au moins 8 orientations majeures qui impliquent différentes catégories d'actions:

1. Maîtriser la croissance démographique au niveau de la famille et de la nation.
2. Assurer l'équité en matière de santé et de protection sociale entre les régions, villes, villages et groupes socioprofessionnels par la satisfaction des besoins fondamentaux et couvertures des soins de base pour tous les groupes.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

3. Développer toutes les formes de protection sociale.
4. Réduire les facteurs de marginalité sociale et améliorer la condition des personnes handicapées.
5. Réduire la morbidité et les incapacités majeures en instaurant des programmes de prévention primaire des principales causes de morbidité et d'incapacité.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

6. Éradiquer ou contrôler les maladies endemo-épidémiques au moyen d'un système organisé de soins de santé primaires assurant une surveillance épidémiologique efficace, une couverture vaccinale suffisante, l'éducation du public, le dépistage et le traitement correct de ces maladies.

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

7. Accroître l'espérance de vie de la population par la réduction des formes majeures de mortalité, soit liées à l'âge (mortalité infantile) ou au sexe (mortalité maternelle), soit importantes sur le plan étiologique (SIDA, paludisme, cancer, diabète, cardiopathies...)

II- SANTE PUBLIQUE

II-4-FORMULATION DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

II- 4-3- Axes historiques de la politique sanitaire ivoirienne

8. Améliorer l'efficacité du système de santé et de la protection sociale par la fourniture d'un cadre d'élaboration, d'exécution et de surveillance continue de programmes qui garantissent les conditions environnementales, l'appui socioéconomique et les services appropriés.

II- SANTE PUBLIQUE
II-4-FORMULATION DES
POLITIQUES,STRATEGIES ET
PLANS D'ACTION NATIONAUX

• **FIN**